



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC 2021

**Date de publication:** SHAB 14.10.2022

**Numéro de publication:** BH00-0000008759

**Entité de publication**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## **Sommation suite à des carences dans l'organisation, HIGH CREEK (NE/BE) SA LTD, Londres, succursale de La Chaux-de-Fonds**

**Organisation concernée:**

HIGH CREEK (NE/BE) SA LTD, Londres, succursale de La Chaux-de-Fonds

CHE-208.015.420

avenue Léopold-Robert 41

2300 La Chaux-de-Fonds

**Remarques juridiques:**

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 14.11.2022

**Point de contact:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8,  
2000 Neuchâtel

**Remarques:**

La carence est due au fait que le directeur de cette succursale n'est plus domicilié en Suisse; elle ne remplit donc plus les exigences liées à sa représentation, dans la mesure où, selon l'art. 160 LDIP, une succursale d'entreprise étrangère doit pouvoir être représentée par une personne domiciliée en Suisse. De plus, cette succursale ne dispose plus d'une adresse valable à son siège.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150 et les débours à CHF 15.